

Reçu en préfecture le 20/10/2025







## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura







ID: 093-229300082-20251016-2025\_10\_16\_027-DE

# Délibération n° 06-09 du 16 octobre 2025

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION : « MIEUX ACCOMPAGNER LES JEUNES EN INSERTION » – CONVENTIONNEMENT D'ACTIONS RELATIVES À L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INSERTION DES JEUNES – SUBVENTION 2025 (PARTIE 2)

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu le décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation ;

Vu le Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi adopté le 5 avril 2018 ;

Vu l'appel à projets « Île-de-France CD93 accès à l'emploi et employabilité des jeunes » ;

Sur le rapport du président du conseil départemental ;

#### après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'association Emmaüs Alternatives, au titre de l'année 2025 :



Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20251016-2025\_10\_16\_027-DE

- APPROUVE la convention et son annexe, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association ;

- CHARGE M. le Président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.